



Règlement – Appel à projets



KYomed
INNOV

Together we Shape
the **Medicine of the Future**

Téléphone : +33 (0)4 11 95 01 39

Email : contact@kyomed.com

www.kyomedinnov.com

SAS KYOMED – Cap GAMMA, Parc Euromedecine – 1682 rue de la Valsière
CS 17388 – 34 184 Montpellier Cedex 4 – France
N°SIRET 80150556100010 – SIREN 801505561



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Contexte de l'appel à projets	3
Principes structurants de l'appel à projets	4
Déroulé de l'accompagnement	4
Sujets proposés	5
Sujet 1.....	5
La mobilité de chacun pour le maintien de son capital santé.....	5
Sujet 2.....	6
De la coordination autour du patient (pathologie) à la coordination autour de la personne (qualité de vie).....	6
Sujet 3.....	7
De l'acceptation du changement à l'adaptation de l'habitat pour vivre chez soi plus longtemps.....	7
Conditions de fourniture des réponses	8
Dépôt du dossier de candidature.....	8
Type de candidatures acceptées.....	8
Critères de sélection	8
Engagement des porteurs de projet	9
Financements	10
Conditions de versement de la subvention.....	10
Confidentialité et communication	11
Propriété intellectuelle.....	11
Communication.....	11
Dispositions légales	11
Contact	12



INTRODUCTION

Montpellier Méditerranée Métropole, la Chaire Universitaire e-santé, le CCAS de Montpellier et la société KYomed INNOV lancent un appel à projets dans l'optique de préserver le capital santé des personnes âgées sur le territoire de la Métropole Montpellieraine.

Mon Cap Santé : des solutions pour répondre aux besoins et attentes citoyens âgés de la Métropole de Montpellier en matière de santé.

Bénéficiez d'un accompagnement à l'innovation impliquant les citoyens pour adapter votre solution aux besoins réels des aînés de la Métropole de Montpellier.

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Montpellier Méditerranée Métropole a obtenu le label national « Ecocité » pour son projet urbain « De Montpellier à la mer », sur les communes de Castelnau le Lez, Montpellier, Lattes et Pérols. Cela parmi 19 lauréats sélectionnés et aujourd'hui 35 au niveau national dans le cadre du plan « Ville durable », initié par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

Ce projet d'urbanisme est ainsi reconnu comme une opération emblématique du nouvel urbanisme durable, novateur et duplicable. Il bénéficie des investissements d'avenir liés au grand emprunt national au titre du fonds « Ville de Demain ».

Ce projet « Mon Cap Santé » sous-partie du projet « Montpellier, "Capital Santé" », volet santé du projet « Cité intelligente » s'inscrit dans ce cadre.

Ce projet entre parfaitement dans la stratégie « Montpellier Capital Santé », en particulier dans l'axe « ville santé de demain ». En faisant le lien entre vieillissement et « Cité intelligente », Montpellier Méditerranée Métropole affirme ainsi sa vocation de « Métropole Santé ». Ce projet contribuera à faire de Montpellier un site pilote d'excellence dans le domaine de la Cité intelligente centrée sur les services à la personne et la santé.

L'appel à projet s'inscrit dans une démarche de développement de solutions adaptées aux besoins réels en matière de santé.

Les partenaires fondateurs de ce projet sont :

- Montpellier Méditerranée Métropole
- Kyomed INNOV
- La Chaire e-santé
- Le CCAS de Montpellier

L'appel à projets sera contractualisé avec KYomed INNOV. KYomed INNOV, partenaire fondateur, est également le coordinateur du projet.

Depuis janvier 2018, un travail important de recueil du besoin en matière de santé a été réalisé par les partenaires fondateurs du projet. Dans un premier temps, une consultation citoyenne suivie de plusieurs focus groupes impliquant des citoyens, âgés ou non ont été réalisés afin de définir les thématiques santé chères aux citoyens de la Métropole. Dans un second temps, des consultations citoyennes ont été organisées sur chacune des thématiques santé en lien avec les personnes âgées. Ces consultations avaient pour objet d'étudier de manière qualitative les besoins sous-jacents à chaque thématique. Les résultats de ces consultations citoyennes ont été soumis à un panel d'une vingtaine d'experts (gériatres, gérontologues, neuropsychologues, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, dentistes, aides à domicile, travailleurs sociaux...) afin de mettre en perspective leurs regards et les besoins identifiés.



Les trois sujets retenus pour l'appel à projet sont issus de cette démarche visant à inclure les citoyens dans le processus de conception de solutions correspondant à leurs besoins réels.

PRINCIPES STRUCTURANTS DE L'APPEL A PROJETS

Les solutions (produits, service, autres) proposées dans le cadre du présent appel à projets devront :

- Présenter un certain niveau de maturité
- Contribuer au bien-être, bien vivre et bien vieillir ; contribuer à retarder l'entrée dans la dépendance
- Répondre aux besoins des personnes âgées autonomes ou à risque de fragilité de la Métropole Montpelliéraine et aux manques identifiés (cf sujet ci-dessous). Une attention particulière sera portée à l'expression des besoins et des attentes des seniors. La valeur d'usage de la solution, son utilité, sera démontrée. La question de l'acceptation et de l'accessibilité de la solution par les personnes sera essentielle.
- Considérer les populations précaires et les communautés à risque
- Opérer la mise en œuvre du projet dans une dynamique partenariale et à ce titre le porteur de projet prévoira des axes de collaboration avec (1) les acteurs locaux susceptibles de consolider ou compléter le projet et (2) les acteurs institutionnels impliqués, directement ou indirectement, dans le champ d'activité du projet.
- S'assurer que la solution proposée est utilisable par les acteurs présents sur le territoire (sans implication d'acteurs supplémentaires)
- Garantir l'accessibilité financière des produits ou services proposés et intégrer une démarche d'accompagnement à l'utilisation de la solution. L'échange intergénérationnel est encouragé pour favoriser l'accompagnement et/ou l'appropriation des solutions innovantes soutenues.
- Présenter un modèle économique pérenne, afin que le projet se poursuive après le soutien financier apporté par les partenaires fondateurs du projet (et un reste à charge pour l'utilisateur quasi nul).
- Favoriser les projets présentant des solutions adaptées à tous (non stigmatisant), qui rendent le quotidien plus agréable et/ou confortable.
- Tenir compte de l'intérêt de diffuser le plus tôt possible des messages de préventions ciblés est encouragé.

DEROULE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'appel à projet a pour vocation de financer l'adaptation de solutions existantes aux besoins réels des citoyens âgés de la Métropole à qui elles sont destinées.

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement multiple.

Les axes de l'accompagnement :

- Management de l'innovation par les usages (impliquant les citoyens)
- Sensibilisation aux aspects réglementaires et aux questions de responsabilité
- Définition et travail autour du modèle économique de la solution retenue
- Mise en relation avec les acteurs pertinents du territoire



L'accompagnement sera découpé comme suit :

Etape 1 – mars 2019 : diagnostic « usage » de la solution et co-conception d'un cahier de recommandations permettant d'adapter la solution proposée aux besoins et aux attentes spécifiques des citoyens âgés de la Métropole de Montpellier.

Dans les faits, le porteur sera accompagné pour réaliser un atelier de co-conception impliquant les parties prenantes (partenaires, personnes âgées, personnels de soin, acteurs du social et du médicosocial, acteurs de prévention, experts...). Cette séance aura pour objet la définition d'un cahier de recommandations qui formalisera les objectifs du porteur de projet dans la phase de développement pour l'adaptation de la solution.

Etape 2 – avril à août 2019 : développement / redéveloppement / adaptation de la solution proposée en adéquation avec le cahier de recommandations co-construit. + accompagnement sur la question du modèle économique et des aspects réglementaires.

Etape 3 – septembre et octobre 2019 : tests d'usage. La solution adaptée sera soumise par KYomed INNOV à un panel de personnes âgées afin de recueillir leur avis. La solution sera analysée au regard des exigences du cahier de recommandations. Elle sera testée (en conditions expérimentales ou réelles selon les cas) afin de permettre l'émergence de nouvelles recommandations pour finaliser la conception et affiner la stratégie en vue de la future commercialisation.

Etape 4 – novembre 2019 à janvier 2020 : finalisation de la conception et préparation au déploiement de la solution.

SUJETS PROPOSES

L'appel à projets sélectionnera des projets portant sur :

SUJET 1

LA MOBILITE DE CHACUN POUR LE MAINTIEN DE SON CAPITAL SANTE.

Solutions permettant de faciliter l'accès aux soins mais aussi l'accompagnement pour des actions non médicales pour les personnes vivant à domicile, notamment les personnes fragiles ou à risque de fragilité.

L'étude menée par les partenaires fondateurs du projet indique que la question de la mobilité génère des besoins importants sur le territoire de la Métropole pour les personnes âgées autonomes ou à risque de fragilité. En effet, elles bénéficient difficilement de solutions de mobilité ou d'accompagnement adaptées sur les lieux de prévention, de diagnostic, de soin (*en particulier lié à la santé orale*) ou encore d'activités non médicales ayant un impact positif sur la santé (activités physiques, sociales, culturelles...).

Pourtant, ces personnes peuvent présenter des difficultés, notamment sur les axes suivants :

- Besoin d'être rassuré et orienté (question de la transversalité de l'accompagnement)
- Besoin d'identifier une solution de mobilité et d'accompagnement économiquement acceptable
- Besoin d'une solution de mobilité et d'accompagnement adaptée en fonction des situations (accès aux soins, accès à des activités non médicales permettant de préserver son capital santé... forte pluie, canicule... handicap... animal...).

Les freins à la mobilité identifiés par les partenaires fondateurs du projet pour les personnes les plus autonomes sur le territoire de la Métropole sont les suivants :



- Coût des taxis et autres services personnalisés (si pas de prise en charge pour une ambulance ou autre service réservé aux personnes les moins autonomes ou dans le cadre d'un parcours de soin coordonné)
- Identification difficile des services adaptés (visibilité, connaissance des offres territoriales, moyens d'accéder à l'information...)
- Manque de disponibilité des services adaptés (peu ou pas assez de services répondant à ces besoins sur le territoire de la Métropole)
- Adaptation PMR (Personnes à Mobilité Réduite)
- Manque de proximité, saturation et inadaptation au besoin des services de transports en commun
- Manque de continuité dans l'accompagnement des personnes vers le soin les actions de prévention (accompagnement « à la porte » du cabinet + continuité à l'intérieur des structures ou cabinets + accompagnement transversal pour rassurer, guider, orienter, interagir avec les professionnels...).

SUJET 2

DE LA COORDINATION AUTOUR DU PATIENT (PATHOLOGIE) A LA COORDINATION AUTOUR DE LA PERSONNE (QUALITE DE VIE)

Solutions permettant de faciliter la coordination des acteurs gravitant autour d'une personne âgée. Question de l'optimisation des méthodes et actions en lien avec le dépistage de pathologies ou de situations à risque et la coordination pour la mise en place d'un accompagnement adapté autour de la personne. L'objet n'est pas de se centrer uniquement sur le sanitaire mais aussi sur la qualité de vie des personnes.

La question de la coordination des intervenants constitue une problématique d'importance lorsque l'on aborde la question du maintien à domicile.

Intervenants gravitant autour d'une personne à domicile à prendre en compte :

- Famille, proches
- Professionnels issus du domaine médical
- Professionnels issus du domaine para médical
- Professionnels issus du domaine social
- Professionnels issus du domaine médicosocial

Les leviers de la coordination identifiés par les partenaires fondateurs du projet sont principalement les suivants :

- Un référent coordinateur
- Des rencontres entre les acteurs
- Des outils adaptés

La question du dépistage ou de la détection de situations à risque est à aborder sous deux angles complémentaires et liés :

- La question des méthodes de détection / dépistage
- La question de l'identité, de la coordination et la valorisation des « dépisteurs »

L'étude menée par les partenaires fondateurs du projet a mis en évidence que le dépistage des pathologies et situations à risque est plus ou moins aisé selon les situations. Il apparaît notamment que ces actions sont plus difficiles à mettre en œuvre de façon objective, méthodique, systématique et coordonnée lorsque les personnes vivent à leur domicile que lorsqu'elles résident en EHPAD ou en structure spécialisée.



L'étude met en avant le fait que ces actions manquent de :

- Systématisation (pour offrir la possibilité de mise en œuvre d'actions de préventions pour le plus grand nombre)
- Méthode (pour objectiver les éléments dépistés et valoriser le rôle du dépisteur)
- Coordination (pour assurer la transmission et la remontée des informations, optimiser les pratiques et permettre une meilleure prise en charge en termes de prévention)

L'étude menée sur le territoire par les partenaires fondateurs du projet a mis en avant la diversité des profils des « dépisteurs » :

- Professionnels de santé
- Aides à domicile
- Professionnels du domaine médicosocial
- Professionnels du domaine social
- Familles, proches

Tous sont des profils de personnes qui interviennent au domicile, qui connaissent bien ou fréquentent régulièrement les personnes âgées concernées.

SUJET 3

DE L'ACCEPTATION DU CHANGEMENT A L'ADAPTATION DE L'HABITAT POUR VIVRE CHEZ SOI PLUS LONGTEMPS

Solutions favorisant la continuité des actions mises en œuvre après le diagnostic pour l'aménagement de l'habitat à la perte d'autonomie (ou dans l'optique d'anticipation des besoins futurs). Question de la projection des personnes dans leur espace de vie adapté, de l'évaluation de l'impact des changements, de l'accompagnement dans l'appropriation des nouveautés et dans le parcours du diagnostic à l'usage des nouvelles installations.

La problématique de l'aménagement des domiciles pour l'adaptation au vieillissement des personnes est multifactorielle. Elle intègre les notions d'information et appropriation, de financement, de conseil, de diagnostic, d'installation, de suivi, d'aide à la coordination et d'évaluation des solutions déployés et de l'évolution des besoins.

Des solutions et structures travaillant sur cette thématique de façon pertinente existent sur le territoire de la Métropole.

L'axe de travail proposé est celui de la continuité du service après le diagnostic et la formulation de recommandations. Les questions de l'installation, du suivi et de l'évaluation des impacts, de l'accompagnement à la projection et à l'appropriation du changement constituent des leviers d'innovation importants.

Les besoins principalement identifiés par les partenaires fondateurs du projet résident au niveau de :

- La pose des aménagements du domicile (beaucoup de bricolage pas toujours adapté, question des financements, des aides physiques pour les achats et l'installation des équipements...).
- Le suivi et la supervision des aménagements par un professionnel (vérification de l'adéquation entre les conseils émis au moment du diagnostic et les aménagements effectivement réalisés. Exemple : hauteur et emplacement des barres d'appui...).
- L'accompagnement à l'acceptation du changement (aide à la projection dans le changement, outils permettant de facilement se projeter...).
- L'accompagnement à l'appropriation du nouvel espace de vie (apprentissage...).



- Les financements (informations sur les aides, accompagnement à la constitution de dossiers, notamment pour les aménagements hors prescription médicale. Exemple une douche en remplacement d'une baignoire...).
- L'information des personnes (le manque d'information peut générer une crainte qui peut générer elle-même un renoncement aux aménagements...).
- La rapidité du délai entre le diagnostic, le déblocage des fonds et l'installation (afin de limiter les renoncements...).

CONDITIONS DE FOURNITURE DES REponses

DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Un dossier de candidature est à télécharger sur le site internet de KYomed INNOV :

Lien vers le site de KYomed INNOV permettant de télécharger le dossier de candidature :
<https://www.kyomedinnov.com/moncapsante>

Ce dossier est à renvoyer dûment complété et signé avant le 19-01-2018 à minuit.

La transmission du dossier complet s'effectuera obligatoirement sous deux formes :

- Envoi postal d'un exemplaire sous pli simple à l'adresse suivante :

*KYomed INNOV
Cap Gamma, Parc Euromedecine
1682, rue de la Valsière
CS 17388 - 34184 Montpellier - Cedex 4 - France*

- Sous forme dématérialisée (pièces justificatives, dossier de candidature en .pdf et au format traitement de texte .doc, .docx, odt) à l'adresse e-mail :
aap.moncapsante@kyomed.com

Tout dossier déposé hors délai, incomplet et/ou non daté et signé ne sera pas instruit.

TYPE DE CANDIDATURES ACCEPTEES

Les projets présentés pourront être portés par les différents types de structures suivantes :

- Structure publique
- Associations (but lucratif ou non)
- Sociétés privées lucratives ou non
- Groupements / consortiums comprenant des associations, entreprises à buts lucratifs ou non

CRITERES DE SELECTION

Les projets seront analysés dans le cadre d'un examen comparatif permettant d'apprécier :

- L'éligibilité du dossier de candidature selon les critères présentés dans le règlement
- Leur conformité par rapport aux axes thématiques indiquées dans le règlement !
- Le caractère innovant de la solution (argumenté avec les éléments de marché / avantages concurrentiels)
- Leur capacité à être dupliqué à d'autres territoires (France)



- Leur modèle économique, assurant la continuité du projet après le soutien financier de l'appel à projets
- La qualité des projets présentés et la pertinence des conditions proposées pour leur mise en œuvre
- Leur intérêt pour la préservation du capital santé des citoyens âgés de la Métropole de Montpellier
- Leur compatibilité avec les enveloppes financières disponibles et le planning définis
- Leur interopérabilité (pour les solutions techniques)
- Leur respect des normes (solutions IT)
- Leur différenciation par rapport aux solutions similaires existantes

Si les projets portent sur des logiciels/applications mobiles, une attention particulière sera accordée aux points suivants :

- Certification qualité ISO 9001 et/ou démarche ITIL
- Exigences non fonctionnelles sur la qualité du logiciel : utilisabilité, (ergonomie), fiabilité, rendement (temps de réponse), maintenabilité, portabilité, interopérabilité avec des logiciels existants (notamment le Dossier Médical Partagé).

Les porteurs de projets présélectionnés seront convoqués pour une audition devant les partenaires fondateurs du projet. Pour ce faire, il est demandé de préparer un support visuel de présentation des projets.

Les porteurs réaliseront une démonstration de leur produit et/ou service et présenteront des éléments complémentaires au dossier de candidature. Ils auront 15 minutes pour présenter leur projet et 15 minutes seront réservées aux échanges avec les membres du comité.

- Un projet sera retenu par les partenaires fondateurs du projet (partenaires fondateurs)
- Un second projet sera sélectionné par le public. Un vote citoyen à destination des seniors résidents de la Métropole de Montpellier sera organisé et le projet recueillant le plus de voix sera également retenu

Seront rejetés systématiquement les projets :

- Dont le dossier de candidature est constitué hors délai
- Dont le dossier de candidature est incomplet, non daté et signé (dans ce cas, le projet ne sera pas instruit)
- Relatifs à des événements ponctuels
- Ne répondant pas aux exigences de l'appel à projets

ENGAGEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Le porteur de projet s'engage à utiliser la totalité de la somme versée selon le plan de financement présenté dans le dossier de candidature et selon les modalités du contrat signé.

Le porteur de projet s'engage à se rendre disponible pour réaliser des bilans intermédiaires relatifs au développement de son projet avec le responsable du suivi du projet de KYomed INNOV et les partenaires fondateurs du projet si besoin.

Le porteur de projet s'engage à fournir un rapport final expliquant les études et les résultats du projet. Ce rapport justifiera également l'ensemble des dépenses du projet d'innovation.

Le porteur de projet s'engage à s'impliquer dans la démarche d'accompagnement ou de soutien en communication, sur proposition des partenaires fondateurs du projet.



Le porteur de projet s'engage à participer à la séance de co-conception de début d'accompagnement et à tout mettre en œuvre pour adapter la solution proposée au cahier des charges co-construit en séance.

Le porteur de projet s'engage à livrer une solution finalisée début septembre 2019 afin de permettre la réalisation des tests d'usage, conformément au cahier de recommandations pour la conception co-construit. Tout élément non développé devra faire l'objet d'une justification tangible et sérieuse.

Le porteur de projet s'engage à prendre en compte les résultats des tests d'usage pour améliorer la solution avant son déploiement.

FINANCEMENTS

Chaque projet retenu bénéficiera d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 80.000 euros. Un financement complémentaire (autofinancement, subventions, autre...) de 20% du budget demandé est attendu.

La subvention est destinée à financer tout ou partie de l'adaptation de la solution au cahier de recommandations co-construit en début d'accompagnement.

Toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont éligibles. Exemple de prestations financées : honoraires d'intervenants externes, achat de matériel, frais salariaux affectés à l'ingénierie et la mise en œuvre du projet, etc.

Les dépenses ne financent pas des besoins en fond de roulement (trésorerie), d'augmentation de capital ou encore de développement commercial.

L'attribution de la subvention sera formalisée par la conclusion d'un contrat entre KYomed INNOV et la structure financée précisant en particulier la nature du projet, le montant de l'aide accordée, son affectation, les conditions de son versement et les modalités d'évaluation du projet.

Les partenaires se réservent le droit de demander la restitution de tout ou partie des sommes allouées dans les cas suivants :

- Non réalisation totale ou partielle du projet dans un délai conforme au planning établi en début d'accompagnement
- Non-conformité de l'usage de la subvention allouée avec l'objet tel qu'il est décrit dans le dossier de candidature soumis
- Non utilisation de la totalité des fonds

Si le budget effectif est inférieur au budget prévisionnel déclaré dans le dossier de candidature, KYomed INNOV se réserve le droit de revoir à la baisse le montant du dernier versement, proportionnellement aux dépenses effectivement réalisées.

CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Tranche 1 : 50 % au démarrage du projet, après la participation à la séance de co-conception et la proposition d'un plan d'action adéquat pour l'adaptation de la solution proposée au cahier de recommandation établi en séance.

Tranche 2 : 10 % à la livraison d'un modèle économique cohérent, pérenne et à la livraison de la solution pour l'étude d'usage (après la réalisation par KYomed INNOV du diagnostic pour vérification de corrélation entre le cahier de recommandations édité en début de projet et la solution livrée).



Tranche 3 : 20 % après la réalisation de l'étude d'usage et la proposition d'un plan d'action adapté pour la finalisation de la solution avant le déploiement, en adéquation avec les retours issus de l'étude d'usage.

Tranche 4 : 20 % à la livraison de la solution prête au déploiement (usage et modèle économique finalisés), après la réalisation par KYomed INNOV du diagnostic pour vérification de corrélation entre le cahier de recommandations édité en début de projet et la solution livrée.

Liste des justificatifs (livrables) à fournir pour le déblocage des tranches de subvention :

- **Tranche 1** : plan d'action pour l'adaptation de la solution en fonction du cahier de recommandations établi pendant la séance de co-conception
- **Tranche 2** : livraison de la solution et d'un document permettant à KYomed INNOV de vérifier l'adéquation entre le cahier de recommandations et la solution telle que livrée (base du cahier de recommandations avec tous les éléments permettant de justifier les développements et adaptations réalisées pour chaque point).
Bilan des dépenses réalisées pour l'adaptation de la solution, en comparaison avec le budget initialement proposé
Document détaillant le modèle économique (cohérent & pérenne) de la solution
- **Tranche 3** : plan d'action pour la finalisation de la solution en fonction des résultats de l'étude d'usage (KYomed INNOV livrera les résultats de l'étude d'usage aux porteurs de projets pour la mise en place de ce plan d'action).
- **Tranche 4** : Présentation de la solution ajustée et livraison d'un document permettant à KYomed INNOV de vérifier l'adéquation entre la solution finalisée et les résultats de l'étude d'usage avec tous les éléments permettant de justifier les développements et adaptations réalisées pour chaque point.
Fourniture du document de clôture du projet (présentation de la solution finalisée, bilan des dépenses totales, en comparaison avec le budget initialement proposé + détail du modèle économique finalisé).

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les candidats doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection juridique des travaux qu'ils présentent au titre de cet appel à projets.

COMMUNICATION

Le porteur de projet s'engage à mentionner le soutien des partenaires du projet avec l'apposition des logos sur les différents documents de communication relatifs au projet soutenu. Pour toute communication plus détaillée (communiqué de presse), l'aval des parties est nécessaire. Enfin, le porteur de projet s'engage à représenter les partenaires et le contexte du projet lors d'événements spécifiques (salons, forums, etc.).

DISPOSITIONS LEGALES

Le non-respect des obligations dérivant de l'ensemble des articles précédents entraîne la nullité de toute délibération. Les responsabilités des partenaires du projet ne sauraient être engagées en cas de fraude des candidats, soit à leur égard, soit à l'égard de tiers. La violation d'une clause du présent règlement pourra engendrer l'annulation du bénéfice de la subvention.



CONTACT

Informations et questions : aap.moncapsante@kyomed.com